



DECISION MUNICIPALE N° 2025/16

Objet : Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires/Caisse des dépôts pour le financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernant le foyer des jeunes et le pôle artistique et culturel

Le Maire de PIGNANS,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°38/2020 en date du 19 Octobre 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions »,

CONSIDERANT que le projet d'agrandissement communal existant qui accueille aujourd'hui plusieurs associations en lien avec la jeunesse et la petite enfance. Le bâtiment une fois agrandi et réaménagé permettre d'augmenter les capacités d'accueil nécessaires et d'y intégrer un foyer des jeunes pour les 10/17 ans, ainsi qu'un nouvel équipement sportif constitué d'un terrain multisports,

CONSIDERANT que la municipalité fait face à une forte demande d'occupation d'espaces et qu'afin de répondre à ces demandes dans des conditions optimales, la création d'un pôle artistique et culturel apparaît comme une solution pertinente,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter auprès de la Banque des Territoires située Immeuble des Docks, 10 place de la Joliette, Atrium 10.5 à MARSEILLE, une subvention au financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les deux bâtiments cités ci-dessus.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 05/05/2025

Le Maire,
BRUN Fernand

